

DEC212098DR06

Décision portant désignation de Mme Claire Fenech aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation.

LEDIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu la décision n° DEC202290DGDS portant nomination de M. Loïc Briand en qualité de directeur de l'UMR6265 CSGA ;

Vu le certificat transitoire de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie et recherche, option « Rayons X, accélérateurs de particules » délivré à Mme Claire Fenech le 14 juin 2021 par RPC&S ;

Vu l'avis favorable du CHSCT de l'université de Bourgogne en date du 11 octobre 2014 ;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

Mme Claire Fenech, IR1, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 28 juin 2021 jusqu'au 13 novembre 2024.

Article 2: Missions¹

Mme Claire Fenech exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 28 juin 2021

Le directeur d'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Loïc Briand

Visa du Président de l'Université de Bourgogne

[Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]